

***Alors que* en emploi concessif : remarques théoriques et empiriques**

Alida Maria Silletti

Università di Bologna

1. Introduction

Généralement considéré comme un élément introducteur de la subordination temporelle ou adversative, *alors que* peut également exprimer la subordination concessive¹ en français contemporain. Or, il nous semble que la lecture concessive de ce marqueur est souvent négligée, voire ignorée, par les ouvrages spécialisés. D'une part, nous nous intéresserons au traitement d'*alors que* comme marqueur subordonnant dans la littérature en la matière. D'autre part, nous appliquerons une sélection des critères d'analyse d'*alors que*, dont ceux posés par Piot (1991, 2004), à un corpus de presse francophone contemporaine (1^{er}-25 avril 2012). Cela servira à relever toutes les occurrences d'*alors que*, pour ensuite dresser un inventaire cotextuel d'*alors que* concessif.

Nous tenons à préciser que cette étude ne porte que sur la concession en français contemporain et que cette relation sémantique ne sera abordée qu'en rapport avec les valeurs d'*alors que*².

2. *Alors que* : remarques théoriques

Dans cette section, nous utiliserons une sélection de grammaires de la langue française, aussi bien généralistes que spécialisées (syntaxe de la phrase), pour y vérifier le traitement de la concession, notamment exprimée par *alors que*. Suivront les analyses de Piot (1991, 2004) sur les conjonctions subordonnantes du français, en particulier celles qui concernent *alors que*.

2 Alida Maria Silletti

2.1. Alors que dans une sélection de grammaires

Wilmet (1997) montre que la répartition des conjonctions de subordination au sein des grammaires, fondée sur des critères sémantiques d'ordre général, a entraîné « de fatals chevauchements ». Ceux-ci concernent, entre autres, *alors que*, qui exprime à la fois le temps et l'opposition. Cette remarque anticipe l'attitude de la plupart des grammairiens, qui rangent les conjonctions de subordination dans des groupes notionnels souvent fermés. C'est le cas pour *alors que*, qui est généralement qualifié de marqueur tantôt temporel, tantôt adversatif.

L'analyse d'*alors que* dans Arrivé *et al.* (1986) porte sur des critères syntaxiques de construction de la phrase plutôt que sur des critères sémantiques : les auteurs ne font mention que de sa position mobile dans la phrase et de l'impossibilité d'ellipse du verbe *être*.

Les grammaires de Chevalier *et al.* (2002) et d'Éluerd (2008) focalisent leur attention sur la valeur sémantique d'opposition d'*alors que*. Si, d'après les premiers, elle est doublée d'une relation de simultanéité entre deux faits, le second relève que le rapport d'opposition concerne le sens de la principale et de la subordonnée. Cette oscillation entre l'opposition et la simultanéité revient aussi dans la *Grammaire de la phrase française* (1993), où Le Goffic, dans son analyse morphologique et sémantique d'*alors que*, constate que « la valeur temporelle cède à une valeur logique d'opposition » (p. 415).

Grevisse & Goosse (1995) se concentrent sur la nuance temporelle d'*alors que* et ne l'envisagent que comme une conjonction subordonnante temporelle de simultanéité.

Aucune référence à *alors que* n'est faite dans la grammaire de Riegel *et al.* (1994). En outre, les « connecteurs textuels » d'opposition et de concession y sont rangés au sein de la même catégorie. Il en va de même pour Wilmet (1998, 2007), qui parle du groupe des concessives et oppositives. Dans l'introduction générale aux conjonctions de subordination des deux ouvrages, le grammairien signale qu'*alors que* peut se prêter à deux interprétations : comme marqueur du temps et de l'opposition. Cependant, lors de l'analyse détaillée de chaque groupe d'*alors que*, il ne présente que la valeur temporelle.

De ce panorama, il résulte que le traitement d'*alors que* dans les ouvrages consultés n'est pas homogène. Outre les cas où cette locution n'est pas citée, les grammairiens lui réservent une place réduite. Concernant son sens, elle est définie comme temporelle, comme adversative ou comme temporelle et adversative. En somme, sa valeur concessive n'émerge jamais.

2.2. Alors que chez Piot (1991, 2004)

Dans plusieurs publications, dont sa Thèse de troisième cycle (1978) et de nombreux articles (dont 1991, 2004), Piot analyse les conjonctions de subordination du français. Elle accorde une attention particulière à la nature morphologique des conjonctions de subordination, qui, d'après l'auteure, influence la forme de la subordonnée. Elle propose par ailleurs une répartition des conjonctions subordonnantes du français en huit classes sémantico-syntaxiques, dont nous retiendrons, pour l'analyse d'*alors que*, la classe 4 (« concessives-oppositives », dont la conjonction-modèle est *bien que*) et la classe 5 (« temporelles », dont les exemples-type sont *au moment où/que, depuis le moment où/que, avant de ce que, dès que*).

Plusieurs tests lui permettent de distinguer les différentes classes et, en leur sein, les divers emplois d'une même conjonction subordonnante. À première vue, aucune des deux classes ne contient *alors que*. Cependant, Piot (1991 : 139) définit la classe 4 comme suit

« les Conjs appartenant à cette classe imposent de strictes contraintes de parallélisme [...] : les constituants syntaxiques de la principale et de la subordonnée doivent être de même nature et l'un au moins de ceux-ci doit comporter une opposition sémantique de l'une à l'autre de ces deux phrases [...]. »

Et elle souligne (1991 : 140) que :

« [c]ette contrainte permet [...] de différencier certaines conjonctions de cette classe 4 comme dans *Marie est provençale, alors que Pierre est breton* de conjonctions appartenant à d'autres classes qui sont formellement identiques, comme par exemple pour la classe 5 (« temporelles ») *Je suis partie, alors que le soleil se levait* où cette opposition sémantique entre deux constituants symétriques de la principale et de la subordonnée ne se manifeste pas. »

Alors que est donc indirectement rangé au sein de ces deux classes de conjonctions de subordination, même s'il ne figure pas au rang des conjonction-modèles, sans doute en raison du fait qu'il exprime plusieurs relations sémantiques. On notera que l'exemple cité d'*alors que* « concessif-oppositif » (*Marie est provençale, alors que Pierre est breton*) est, à ce qu'il m'apparaît, adversatif : l'auteure elle-même nous parle d'ailleurs d'une opposition sémantique entre constituants de la même nature.

Dans la seconde étude, l'auteure fournit une définition ultérieure de la classe 4 qui est très proche de Piot (1991) : les « concessives-oppositives » sont « caractérisées par une contrainte de double parallélisme syntactico-sémantique associée

4 Alida Maria Silletti

à une double différence minimale de sens entre les phrases qu'elles conjoignent » (Piot 2004 : 482).

De ces analyses, il ressort que : (a) les conjonctions de subordination adversatives et concessives apparaissent dans la même catégorie, en présupposant, ainsi, leur indistinction ; (b) *alors que* est à cheval entre les conjonctions temporelles et les concessives-oppositives ; (c) pour ces dernières, dont la conjonction-type est *bien que*, l'exemple proposé pour *alors que* est adversatif ; (d) la description de la relation de concession-opposition exprimée par *alors que* concerne l'opposition plutôt que la concession. Si l'auteure est sensible à l'identification et à l'analyse des nuances de sens d'*alors que*, c'est la temporalité et l'opposition qui priment sur la concession, qui n'est pas traitée en relation avec ce marqueur. Il faut souligner, comme va le montrer l'analyse de corpus qui suit, que certaines lectures d'*alors que* peuvent être douteuses, au point qu'il est difficile de trancher entre deux lectures d'*alors que*.

3. *Alors que* : une étude sur corpus

Notre corpus se compose d'environ 550 000 mots et a été recueilli à partir de la lettre d'information des deux quotidiens *Le Monde* et *Le Soir*, dans leur version électronique. Les textes sont au nombre de 876 et concernent la période allant du 1^{er} au 25 avril 2012. Étant donné le type de corpus choisi, les discours que l'on y trouve relèvent de narrations et de contextes propices au débat, voire à l'opposition.

Alors que est attesté 262 fois dans notre corpus. D'après nos analyses, cette locution est surtout utilisée pour marquer l'opposition au sens strict. Cette valeur sémantique (116 occurrences) l'emporte sur les deux autres (72 cas pour l'emploi temporel et 43 pour l'emploi concessif). En plus de ces trois catégories, nous avons isolé certains cas (31) que nous considérons comme douteux, à cause du chevauchement entre au moins deux lectures possibles. Le corpus du *Monde* est beaucoup plus vaste que celui du *Soir* : il en va de même pour les occurrences d'*alors que*, qui s'élèvent à 243 pour *Le Monde*, à 19 pour *Le Soir*.

Piot (1991, 2004) identifie une série de critères pour différencier les conjonctions de subordination et les insérer dans telle ou telle autre classe. Ces critères relèvent principalement de contraintes de temps et modes verbaux, de la portée de la négation et de la présence d'éventuels modificateurs. Pour notre analyse d'*alors que*, nous ne retenons que les critères qui ont paru les plus pertinents pour distinguer les différentes acceptions : le test du parallélisme (Piot 1991, 2004) et l'emploi des temps verbaux.

À ces critères s'ajoutent (1) la présence d'éléments cotextuels spécifiques et (2) le rôle joué par la ponctuation³, qui nous paraissent nécessaires pour différencier les interprétations d'*alors que*.

3.1. Alors que *temporel*

Le premier critère avancé par Piot (1991) pour distinguer la classe 5 (les temporelles) de la classe 4 (les « concessives-oppositives ») est le test du parallélisme et de l'opposition sémantique. Autrement dit, si les propositions liées par la conjonction de subordination présentent une relation de parallélisme et une opposition sémantique — que nous pourrions résumer par « *p1 vs p2* » (avec *p1* et *p2* qui ne sont pas nécessairement, dans l'ordre, la principale et la subordonnée) — la conjonction de subordination n'est pas temporelle mais « concessive-oppositive ».

- (1) *Le 8 février, alors qu'il roule vers Berlin pour photographier l'acteur suédois Max von Sydow, le photographe Nicolas Guérin reçoit un coup de téléphone de Getty, l'agence pour laquelle il travaille, à Paris.* (Im02-04-12.10⁴)

Un exemple comme (1) ne peut s'interpréter que comme temporel : aucune opposition sémantique ne touche aux procès des propositions ; en sus, la subordonnée introduite par *alors que*, en tête de phrase, est précédée d'un complément circonstanciel de temps. Cela souligne que les procès de la principale et de la subordonnée, loin de s'exclure, s'insèrent dans un continuum événementiel, voire dans une simultanéité d'événements.

- (2) « *La marche afghane a été découverte par Edouard Stiegler dans les années 1970-1980 alors qu'il effectuait des missions d'assistance économique en Afghanistan [...]* », poursuit Claire. (Im03-04-12.18)

Dans (2), le procès de la principale s'intègre dans un intervalle temporel, souligné par un circonstant de temps. Le procès de la subordonnée en *alors que* correspond à cet intervalle dans lequel a lieu le procès ponctuel de découverte.

Des exemples de ce type sont caractérisés par un emploi particulier des temps verbaux exprimant une relation d'inclusion, par laquelle un procès ponctuel est inséré dans un procès étendu. C'est pourquoi, dans une même phrase complexe, il n'est pas rare d'avoir affaire à des imparfaits dans la principale jouant le rôle de contour, de cadre, à des passés composés et à des plus-que-parfaits dans la subordonnée en *alors que*. Celui-ci est généralement exprimé, dans nos textes, par un passé composé « narratif » (Vet 1985), où ce temps verbal tient lieu d'un

6 Alida Maria Silletti

passé simple, mais appartient au discours plutôt qu'à l'énonciation historique (Benveniste 1966). C'est le cas de (2) et de (3) :

- (3) *Alors que 'Les Grandes bouches', un groupe de musiciens chargé de faire monter l'ambiance à l'heure de l'apéro, commençait à enchaîner les chansons révolutionnaires, une vingtaine de cars seulement sont arrivés à Toulouse, selon le président du groupe des élus [...].* (lm06-04-12.1)

Dans le discours, l'alternance entre imparfait et passé composé peut également être véhiculée par le présent de l'indicatif, qui se charge alors d'une valeur historique (Vet 1985). On verra en ce sens l'exemple (1).

Nos exemples montrent que la lecture temporelle d'*alors que* dépend strictement du critère du parallélisme et du choix des temps verbaux pour ce qui concerne la relation de continuité événementielle et d'inclusion temporelle. À cette idée de continuum temporel peut contribuer la ponctuation et, plus indirectement, la position des deux propositions. Deux cas sont à distinguer : (a) aucune rupture n'affecte les deux propositions dans l'ordre « principale, subordonnée »⁵, comme en (2) ; (b) la ponctuation intervient, en particulier la virgule, comme en (1) et en (3), où la subordonnée est en tête de phrase et est suivie par la principale.

3.2. Alors que *adversatif*

Contrairement à la lecture temporelle, la lecture adversative d'*alors que* fait apparaître une relation d'opposition sémantique entre deux procès. Parler d'opposition sémantique n'implique pas nécessairement la négation d'un procès vs l'affirmation de l'autre procès. Il s'agit d'une opposition co(n)textuelle avec deux procès parallèles simultanés :

- (4) *Le site Internet de la plateforme de Nantes indiquait des retards pour toutes les arrivées en provenance de Lille, Toulouse, Montpellier, Lyon [...], alors que l'aéroport de Rennes affichait des retards, dont certains de près de deux heures [...].* (lm01-04-12.10)
- (5) *Une situation qui risque de se répercuter sur les chiffres du chômage, dans quelques semaines. C'est d'autant plus dommageable que la Wallonie s'était bien redressée l'an dernier, puisque son chômage avait décru de 3 %, alors que la Flandre affichait une baisse de 6 % et que Bruxelles stagnait.* (ls01-04-12.3)

Les deux exemples confirment nos observations préalables : ni (4) ni (5) ne présente une négation tranchée, mais une comparaison entre deux — parfois trois (5) — situations. Les bases des procès sont les mêmes : (4) fait référence à des

retards et (5) à la situation économique. De ce fait, les auteurs des deux articles ne font que donner des renseignements à propos de deux situations différentes, mais partageant un terrain commun. Des cas tels que (4) et (5) sont très nombreux dans notre corpus, l'acceptation adversative y étant la plus fréquente. Il en va de même pour (6), où le journaliste ne signale que des changements de charges à la présidence d'équipes de foot :

- (6) *L'actuel président, Uli Hoeness, a succédé à Franz Beckenbauer [...], alors que Karl-Heinz Rummenigge préside le conseil d'administration.* (lm02-04-12.1)

Pour désambiguïser le *alors que* adversatif du *alors que* temporel, les temps verbaux sont essentiels. Ainsi, toute opposition implique une mesure d'équilibre, une sorte de « balance à bras égaux », où l'on ne fait que présenter les deux procès, sans que l'un ait le dessus sur l'autre. C'est pourquoi nous avons généralement affaire à une simultanéité temporelle, exprimée par le temps verbal ou par d'autres éléments co(n)textuels. Dans (4), deux imparfaits sont opposés pour comparer les retards affichés par les aéroports de Nantes et de Rennes. Dans (5), en revanche, on observe un enchâssement de propositions, les deux subordonnées adversatives ayant comme principale une causale dépendant d'une proposition comparative ; les chiffres du chômage de la Wallonie, de la Flandre et de Bruxelles sont ainsi mis en rapport. Cette opposition cotextuelle est signalée par un plus-que-parfait dans la causale jouant le rôle de principale, par deux imparfaits dans les deux subordonnées en *alors que*. Bien que les temps de la principale et des subordonnées adversatives ne coïncident pas, c'est le cotexte, notamment le circonstant de temps de la subordonnée comparative (*l'an dernier*), qui nous permet de situer les chiffres de la Wallonie dans la même période que celles de la Flandre et de Bruxelles, et de comparer ces données. Avec (6), nous nous trouvons apparemment face à deux temps verbaux distincts : le passé composé et le présent. En fait, c'est le cotexte qui situe l'énonciation dans la stricte actualité (notamment par l'emploi de l'adjectif *actuel*). Si l'on remplaçait le passé composé *a succédé* par le présent *succède*, la phrase serait grammaticale et sémantiquement équivalente. Le test du parallélisme et de l'opposition sémantique de Piot (1991) est donc éclairant et une confirmation ultérieure de cette « balance à bras égaux » vient des temps verbaux utilisés, qui sont généralement les mêmes dans la proposition principale et dans la subordonnée. Quant à la ponctuation, dans tous nos exemples adversatifs la virgule détache les deux propositions. Enfin, l'ordre privilégié d'apparition de la proposition adversative en *alors que* est après la principale⁶.

3.3. Alors que *concessif*

Chez Piot (1991), les exemples d'*alors que* « concessif-oppositif » relèvent de la stricte opposition, une « opposition simple » pour reprendre Chevalier *et al.* (2002). Selon ces derniers :

[u]ne opposition peut se placer dans l'esprit à divers niveaux :
– ou bien on envisage deux faits qui existent ou pourraient exister simultanément [...] c'est une opposition simple ;
– ou bien on constate que deux faits coexistent ou peuvent coexister, mais que l'un des deux aurait dû — ou devrait — empêcher la réalisation de l'autre. Ces propositions seules ont le droit au titre de PROPOSITIONS DE CONCESSION. (Chevalier *et al.* 2002 : 133)

Avec le *alors que* concessif, nous n'avons affaire ni à un parallélisme ni à une opposition sémantique tranchée, mais plutôt à un emploi combinant les deux autres interprétations. Le *alors que* concessif semble partager un peu du *alors que* temporel et du *alors que* adversatif, tout en gardant sa spécificité.

Dans un exemple du type de (7), nous observons un paroxysme de la qualité des prestations du PSG, qui est opposé à une situation où la même équipe a failli échouer :

(7) *Pour l'heure, le PSG n'a non seulement pas imploré et a su rester calme, mais il a surtout réussi à impressionner alors que tous les ingrédients d'une crise de nerfs étaient au menu.* (1m23-04-12.14)

Une opposition sémantique y est ainsi en œuvre, mais les deux bras de la balance ont ici une longueur inégale. L'égalité n'est donc plus gardée, mais, pour reprendre Chevalier *et al.* (2002 : 133), « l'un des deux [faits] aurait dû [...] empêcher la réalisation de l'autre » ; dans (7), il s'agit de la crise de nerfs mentionnée dans la subordonnée. Ainsi une opposition a bien lieu, mais elle n'est pas utilisée pour comparer deux procès sur un pied d'égalité : la subordonnée ne peut pas annuler le procès de la principale. Quant aux temps verbaux utilisés, nous nous trouvons face à l'alternance imparfait/passé composé, typique d'*alors que* temporel : l'imparfait encadre la situation dans la subordonnée, les trois passés composés en *crescendo* situent de manière ponctuelle les procès.

Il en va autrement pour (8) :

(8) *L'Allemand se dit 'heureux' de son poste d'ambassadeur, alors qu'il n'avait « pas la moindre idée du fonctionnement de l'UEFA ».* (1m02-04-12.1)

Aucune opposition tranchée n'est exprimée, mais simplement une comparaison entre deux situations temporellement distinctes : Paul Breitner, nommé

ambassadeur de l'UEFA, est, au moment de la rédaction de l'article, heureux de sa nomination, *alors que*, au moment de ladite nomination, il ne connaissait pas le fonctionnement de l'UEFA. La temporalité différente est signalée par l'emploi des temps verbaux : présent d'actualité dans la principale, imparfait d'antériorité dans la subordonnée (pour rappeler le moment de la nomination de Breitner). D'un point de vue sémantique, nous n'avons pas affaire à une véritable opposition, mais à une situation qui devrait, a priori, être connue par le sujet intéressé, mais qui lui est d'abord inconnue. Ainsi à une non-connaissance « oppose »-t-on l'inférence d'une connaissance postérieure.

Il apparaît donc que le cotexte contribue à différencier les acceptions d'*alors que*, en particulier (a) l'emploi des temps verbaux et la valeur que ceux-ci remplissent dans la phrase, (b) la présence de certains circonstants temporels, (3) l'inférence de certaines situations.

Pour tous nos exemples d'*alors que* concessif, la ponctuation n'est pas vraiment déterminante. Sa position syntaxique privilégiée est le centre de la phrase, mais il arrive qu'il soit antéposé. On soulignera que, dans notre corpus, nous n'avons aucune occurrence concessive non douteuse d'*alors que* en début de phrase.

3.4. *Les cas douteux : alors que « adversatif-concessif »*

Nous adoptons l'étiquette d'« adversatif-concessif » pour nous référer aux 31 occurrences d'*alors que* du corpus avec une interprétation double. Tel est le cas de (9) et de (10), auxquels nous chercherons à appliquer nos critères :

- (9) *Comment se fait-il que les fournisseurs d'énergie ont augmenté les prix alors que la loi du 29 mars prévoyait un gel de neuf mois dès le 1^{er} avril ?* (ls06-04-12.1)
- (10) *Les Pays-Bas [...] ont un taux d'endettement bien inférieur (65 % du PIB) à celui de la France (90 %), mais avaient laissé leur déficit budgétaire se creuser jusqu'à 4,6 % du PIB, alors que l'UE demande qu'il soit limité à 3 % d'ici à 2013.* (lm24-04-12.32)

En ce qui concerne le parallélisme sémantique entre la principale et la subordonnée en *alors que*, nous assistons, pour les deux cas, à une opposition entre éléments similaires. Dans (9), celle-ci concerne l'augmentation des prix de l'énergie vs son gel de neuf mois, alors que dans (10) elle porte sur le niveau du déficit budgétaire des pays de l'UE, celui des Pays-Bas dépassant largement celui qui a été fixé par l'UE.

À vouloir y appliquer notre balance à bras égaux, apparemment l'égalité n'est pas maintenue, puisqu'il semble que les arguments de la subordonnée priment sur la principale. Cependant, un procès n'a pas empêché la réalisation de l'autre.

Du point de vue des temps verbaux, un décalage temporel a lieu entre l'actualité de la principale et le renvoi au passé dans la subordonnée pour (9), alors que c'est l'inverse pour (10). Cela se reflète également sur les circonstants temporels qui figurent dans la subordonnée en *alors que* (temps principal de référence). Quant à la ponctuation, *alors que* est séparé par une virgule de la principale dans (10), mais pas dans (9).

Tout cela montre que les critères préalablement présentés, qui nous ont d'abord servi pour trancher entre une interprétation adversative et concessive d'*alors que*, sont ici mélangés et qu'il est alors difficile de parler de cas qui sont uniquement concessifs ou seulement adversatifs. La nature floue des éléments comparés et leur interprétation varient en fonction des procès présentés, de leur opposition sémantique et de leur localisation temporelle.

3.5. Conclusions

Dans cet article, nous nous sommes concentrée sur l'étude d'*alors que* à partir d'une sélection de grammaires du français et de travaux de Piot (1991, 2004) sur les conjonctions de subordination du français. Les ouvrages consultés ne font que de rares remarques sur *alors que* ; lorsqu'ils le traitent, ils négligent son acception concessive, qui est soit confondue avec sa valeur adversative ou omise. On reconnaît qu'il n'est pas aisé de distinguer clairement les frontières entre l'opposition et la concession, les deux concepts étant sans doute apparentés, comme Chevalier *et al.* (2002) et Piot (1991) en témoignent.

Les résultats quantitatifs concernant *alors que* dans un corpus de presse francophone montrent que la valeur la plus représentée est l'opposition tranchée.

Du point de vue qualitatif, nous avons identifié et appliqué des critères permettant de distinguer les différentes acceptions d'*alors que*. Nous nous sommes servie du parallélisme et de l'opposition sémantique de Piot (1991), auxquels nous avons ajouté la distribution et la valeur des temps verbaux, la présence de circonstants temporels marquant un décalage entre les deux procès comparés, la position de la subordonnée par rapport à la principale et la séparation des deux propositions par une marque de ponctuation.

Il en résulte qu'il est généralement possible de différencier les trois interprétations temporelle, adversative et concessive d'*alors que*, bien que certains cas de chevauchement entre les deux dernières lectures apparaissent.

Alors que temporel se laisse identifier par un continuum temporel entre la principale et la subordonnée, où les temps verbaux expriment l'encadrement (*alors que*) et le véritable procès (principale). Les temps verbaux des deux propositions sont ainsi différents, sauf dans le cas du présent historique. L'ordre d'apparition des deux propositions n'est pas distinctif, mais si *alors que* suit la principale il n'est pas séparé de celle-ci.

L'acception adversative d'*alors que* se caractérise par un parallélisme sémantique entre les procès de la principale et de la subordonnée. Ce parallélisme se répercute sur l'emploi et la valeur des temps verbaux, qui signalent généralement la même relation temporelle. Il en va de même pour les circonstants temporels éventuels, qui respecteront cette identité temporelle. Quant à l'ordre des propositions, cette interprétation semble privilégier l'ordre « principale-subordonnée », *alors que* étant souvent précédé par une virgule.

Alors que concessif s'est révélé une locution à mi-chemin entre la temporalité et l'opposition. Si une mise en parallèle a lieu entre les contenus des deux propositions, celle-ci ne porte pas sur la même relation temporelle, comme les temps verbaux et les compléments circonstanciels en témoignent. En outre, l'opposition n'est pas nette, comme dans le cas des adversatives, mais plus nuancée. En revanche, contrairement à l'opposition adversative, où les deux procès sont comparés sans que l'un prime sur l'autre, dans le cas de la concession l'un des deux procès a le dessus sur l'autre. La ponctuation, en revanche, ne nous semble pas distinctive d'*alors que* concessif, la virgule ne séparant pas toujours la principale de la subordonnée.

Enfin, nous avons examiné des exemples d'*alors que* « adversatif-concessif », où l'inclusion dans l'une des deux catégories proposées n'est pas évidente. Le commentaire de ces exemples a montré que l'application des critères fournis pour la lecture adversative et concessive d'*alors que* ne permet pas réellement de plaider pour l'une des deux interprétations en excluant l'autre. Cela découle probablement, au-delà des distinctions identifiées, du caractère flou d'une locution comme *alors que* et de l'impossibilité de l'insérer dans des compartiments étanches. Mieux vaut reconnaître sa complexité, sa richesse sémantique et ses nombreuses acceptions, dont la concession fait sans aucun doute partie.

Notes finales

¹ Suivant Éluerd (2008 : 180), nous définissons la relation de concession comme « une stratégie. Le locuteur choisit lui-même ce qu'il accepte ou feint d'accepter pour mieux soutenir son point de vue ». Au sein de la phrase complexe, cela se traduit par la présence de deux faits, dont l'un entraîne la négation de l'autre, sans cependant y parvenir.

12 Alida Maria Silletti

² C'est la raison pour laquelle nous ne traiterons pas d'autres travaux spécialisés, dont, entre autres, Soutet (1992).

³ Pour ce dernier critère, nous remercions la suggestion d'un relecteur anonyme.

⁴ Le sigle à la fin de chaque exemple est à lire comme suit : lettres initiales du nom du quotidien, suivies du jour, du mois et de l'année de parution. Le dernier chiffre porte en revanche sur le nombre progressif de textes recueillis dans la même journée.

⁵ Bien que l'exemple d'*alors que* temporel de Piot (1991) présente une virgule entre la principale et la subordonnée.

⁶ Ce qui ne signifie pas que l'ordre inverse ne soit possible : « *Entre 2002 et 2012, alors que le taux de prélèvements obligatoires [...] baissait de 0,6 point pour l'ensemble de la population, les 1 % des plus hauts revenus ont vu leur taux d'imposition baisser de 3,6 points,* » écrivent [...] (lm04-04-12.9).

Références

- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M. (1986) *La grammaire aujourd'hui Guide alphabétique de linguistique française*. Paris, Flammarion.
- Benveniste, É. (1966) *Problèmes de linguistique générale*. Paris, N.R.F., Bibliothèque des sciences humaines.
- Chevalier, J.-C., Blanche-Benveniste, C., Arrivé, M., Peytard, J., eds (2002) *Grammaire du français contemporain*. Paris, Larousse.
- Éluerd, R., éd. (2008) *Grammaire descriptive de la phrase française*. Paris, Armand Colin.
- Grevisse, M., Goosse, A. (1995) *Nouvelle grammaire française*, 3^e éd., Bruxelles, De Boeck.
- Le Goffic, P. (1993) *Grammaire de la phrase française*. Paris, Hachette.
- Le Monde*, <www.lemonde.fr> (dernière consultation le 10 mai 2012).
- Le Soir*, <www.lesoir.be> (dernière consultation le 10 mai 2012).
- Piot, M. (1978) *Études transformationnelles de quelques classes de conjonctions de subordination du français*. Thèse de 3^eème cycle, Université Paris 7 et LADL.
- Piot, M. (1991) 'Problèmes de classification dans les conjonctions de subordination du français'. *Studia Romanica Posnaniensia* 16, 135-148.
- Piot, M. (2004) 'La conjonction « même si » n'existe pas !'. *Linguisticae Investigationes Supplementa* 24, 481-491.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., Rioul, R. (1994) *Grammaire méthodique du français*. Paris, PUF.
- Soutet, O. (1992) *La Concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI^e siècle*. Genève, Droz.
- Vet, C. (1985) 'Univers de discours et univers d'énonciation : les temps du passé et du futur', *Langue française* 67, 38-58.
- Wilmet, M. (2007) *Grammaire rénovée du français*. Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Wilmet, M. (1998) *Grammaire critique du français*, 2^e éd. Paris, De Boeck & Larcier.